



PISCINE LA PLANCHETTE

Tel : 09 70 21 22 41
accueil.planchette@dinan-
agglomeration.fr

PISCINE
LA PLANCHETTE
DINAN AGGLOMÉRATION

COURS COLLECTIF DE NATATION ADULTE

à partir de 18 ans ou 16 ans avec dérogation

FICHE D'INSCRIPTION – FORFAIT 10 Séances planifiées (45mn)

Reprise des cours le mercredi 16 septembre 2026

NOM, PRÉNOM _____ Date de naissance _____

ADRESSE : _____

COMMUNE : _____ EMAIL (OBLIGATOIRE) : _____

TEL 1 : _____ TEL 2 : _____

TRAITEMENT MEDICAL ou INFORMATION DE SANTE : _____

☐ Je certifie que mon enfant est bénéficiaire d'une assurance couvrant les risques de responsabilité civile

NOM DE LA COMPAGNIE ET N° DE POLICE : _____

TARIFS et PLANNING - PISCINE LA PLANCHETTE

105€ Dinan agglomération / **112€** Hors Dinan agglomération

Espèces/ Carte bancaire/ Chèque bancaire à l'ordre de Régie Piscine Planchette/ Chèque ANCV/ Coupon sport.
La monnaie n'étant pas rendue sur les chèques ANCV et coupon sport, l'appoint est réglé en espèces, carte bancaire ou chèque.

DEBUTANT

☐ Mardi 10h

☐ Mardi 11h

☐ Jeudi 11h

TOUS NIVEAUX

☐ Jeudi 19h

PERFECTIONNEMENT

☐ Lundi 19h

☐ Mardi 10h ☐ Mardi 11h

☐ Jeudi 11h ☐ Vendredi 12h

MERCI DE RENDRE VOTRE FICHE D'INSCRIPTION avec les règles particulières COMPLÉTÉE, DATÉE ET SIGNÉE

L'inscription sera validée après dépôt de la fiche accompagnée du règlement à l'accueil de la piscine

Date et Signature

RÈGLES PARTICULIÈRES S'APPLIQUANT À L'ACTIVITÉ COURS DE NATATION

ARTICLE 1 L'inscription aux cours natation se font exclusivement sur réservation auprès de l'accueil de la piscine La Planchette, par téléphone au 09.70.21.22.41 ou mail accueil.planchette@dinan-agglomeration.fr. Dans un soucis d'équité, vous pouvez réserver au maximum 3 créneaux par réservation.

Article 2 Séances de rattrapage prévues en cas de problèmes techniques, d'absence du maître-nageur dans l'année en cours, comme en cas de problème médical dûment justifié par un certificat médical

ARTICLE 3 L'inscription se fait exclusivement à partir du formulaire joint. La carte personnalisée devra être scannée à la borne de la piscine à chaque cours

ARTICLE 5 La carte donne l'accès aux cours, sans droit d'entrée exigible et,

- Elle est nominative et strictement personnelle
- Elle ne peut en aucun cas être vendue, cédée, prêtée ou louée par le titulaire. Dans le cas contraire, l'abonnement sera immédiatement interrompu et l'abonné perdra son droit d'accès sans pouvoir prétendre à un quelconque remboursement
- En cas de non renouvellement du forfait, elle devra être restituée lors du dernier cours
- En cas de perte, une nouvelle carte sera facturée au tarif en vigueur.

A ce jour, il n'existe pas de températures minimales ou maximales réglementairement requises pour l'eau des piscines publiques. Par contre, des températures de confort sont recommandées par les ARS : 24°C pour les bassins extérieurs (cours de natation et nage sportive). » Publiée dans le JO Sénat du 23/02/2023. Pour votre confort, Dinan Agglomération œuvre à maintenir la température de la piscine de la Planchette à 28°C. Les informations recueillies font l'objet d'un traitement de données à caractère personnel par le service sport, enfance et jeunesse de Dinan Agglomération aux fins de : La gestion et suivi des inscriptions aux cours, La gestion des cartes d'adhésion, La facturation du service. Le traitement est fondé sur l'application du contrat entre vous et Dinan Agglomération.

Ces informations sont conservées pendant une durée de 1 an à compter de votre inscription. Au-delà de cette durée, certaines informations feront l'objet d'un archivage intermédiaire avant d'être supprimées ou de faire l'objet d'un archivage définitif, dans les conditions prévues par les dispositions relatives aux archives publiques. Les destinataires des données sont : le service sport enfance-jeunesse, les encadrants des cours et agents d'accueil des piscines, le service Finances de DINAN Agglomération.

Dans le cadre de la maintenance la société ELISATH est susceptible d'avoir accès à la base de données des abonnés. Dinan Agglomération pourra également être amené à communiquer les données à caractère personnel aux autorités compétentes, le cas échéant, afin de répondre à ses obligations légales et réglementaires.

Conformément au Règlement Général européen sur la Protection des Données (RGPD) et à la loi Informatique et Libertés modifiée, vous disposez des droits d'accès, de rectification, d'effacement, de portabilité, de limitation au traitement de vos données. Vous pouvez exercer ces droits auprès du service sport enfance jeunesse, par courrier postal à cette adresse, Dinan Agglomération service sport enfance jeunesse, 8 boulevard Simone Veil 22100 Dinan ou par mail à cette adresse n.vitte@dinan-agglomeration.fr.

Vous pouvez adresser toute réclamation auprès de la CNIL. Le Délégué à la protection des données de la commune est joignable par mail à cette adresse : cil@cdg22.fr.

DATE & SIGNATURE